



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

opérations extérieures

Question écrite n° 55636

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les problèmes récurrents d'accès à internet pour les militaires déployés en opération extérieure. En effet, en juin 2012, le programme baptisé « passerelle » a été remplacé par un nouveau système appelé « escale des armées » mis en place pour répondre aux règles de sécurité définies par un texte de l'État-major des armées. Ce système doit offrir deux services. Le service standard qui permet à chaque utilisateur d'escale des armées de bénéficier gratuitement de 180 minutes d'appel par mois, et d'un accès « illimité » à internet seulement pour consulter leur boîte mail, les sites officiels des armées et administrations françaises et aux sites d'information et de services bancaires en ligne, et enfin un service de visio-conférence de 3 fois 15 minutes par semaine. Le service personnel, autrement dit payant, qui permet de naviguer sur le web, de faire des achats en ligne et d'aller sur certains réseaux sociaux (facebook, twitter...). Selon certaines familles, le service n'aurait que très imparfaitement fonctionné, et ce, dès le début. Ce système désormais en place depuis deux ans ne donnerait toujours pas satisfaction : débit faible, impossibilité de se connecter dans certaine plage horaire, pas de visioconférence. Ainsi, il lui demande quelles sont ses intentions concernant ce problème de communication.

Texte de la réponse

Le programme « Escale des armées » a pour objectif de délivrer une prestation sécurisée d'accès à la téléphonie et à l'Internet pour les militaires engagés en opérations extérieures. Il comporte un service standard, fourni à titre gratuit aux utilisateurs qui peuvent bénéficier de deux heures d'appels par mois et accéder aux sites publics de l'État, ainsi qu'un service payant pour accéder aux sites d'information et aux réseaux sociaux privés. Le contrat passé entre l'économat des armées et la société EADS-ASTRIUM, devenue depuis AIRBUS, a été progressivement mis en oeuvre sur les théâtres d'opérations à compter du second semestre 2012. Comme tout système nouveau, le programme « Escale des armées » a nécessité certaines adaptations techniques et logistiques afin d'être compatible avec les contraintes opérationnelles et les équipements préexistants au sein des camps et zones de stationnement. A ce jour, le service de téléphonie donne entière satisfaction et a notamment permis de mettre en place un service GSM pour le personnel projeté sur le territoire malien. S'agissant de l'accès à l'Internet, si certaines difficultés subsistent du fait de l'application de mesures essentielles à la protection des données et à la lutte contre les intrusions informatiques (filtrage des sites et de leurs contenus), les désagréments rencontrés par les utilisateurs ont été recensés et analysés par le titulaire du contrat afin d'être résolus dans les meilleurs délais. Depuis la fin de l'année 2013, le programme « Escale des armées » évolue au travers du développement du Wi-Fi et de la simplification des règles de filtrage. Ces améliorations aboutiront à la mise en place d'une version modernisée qui devrait être testée au Liban à partir de septembre 2014, afin d'être étendue, si celle-ci donne satisfaction, à tous les théâtres d'opérations à compter de novembre 2014.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55636

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 3980

Réponse publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6698